

# Avis de course



2ème Édition  
Du 3 au 17 avril 2021

ÉPREUVE DE COURSE AU LARGE  
Catégorie RSO 2  
COURSE EN DOUBLE

# SOMMAIRE

1. ORGANISATEUR DE LA COURSE
2. RÈGLES APPLICABLES
3. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE
4. CONDITION D'ADMISSION
5. INSCRIPTION
6. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE
7. PROGRAMME
8. INSTRUCTIONS DE COURSE
9. PARCOURS
10. SYSTEME DE PENALITE
11. CLASSEMENT
12. PLACE AU PORT
13. LIMITATION CIRCULATION DES BATEAUX
14. COMMUNICATION RADIO
15. PRIX
16. RESPONSABILITÉ
17. UTILISATION DES DROITS
18. ASSURANCE
19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## **Les ANNEXES**

**ANNEXE 1** : Prescriptions FFVoile

**ANNEXE 2** : Formulaire d'inscription

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification*

## **1. ORGANISATEUR DE LA COURSE**

### **AUTORITÉ ORGANISATRICE (AO)**

L'Association Team Vendée Formation, dont le siège social est situé au Forum Port La Vie 85805 Saint Gilles Croix de Vie, représentée par Monsieur Jean-Denis Fouquet, Président, organise une course en double à la voile, à bord de Figaro Bénéteau 3, en 2 étapes, dénommée *La Sardinha Cup* du 3 au 17 avril 2021.

Ce nom peut toutefois évoluer dans le cas d'une arrivée d'un partenaire titre.

### **COMITÉ D'ORGANISATION**

Le comité d'organisation générale comprend toute la direction de l'association Team Vendée Formation.

#### Comité d'organisation Nautique et technique

Le Club de Voile de Saint Gilles Croix de Vie, représenté par son président Christophe Dalichampt, principal partenaire technique et membre à ce titre du comité d'organisation nautique et technique.

## **2. RÈGLES APPLICABLES**

### **La régate sera régie par :**

- 2.1** Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021 2024),
- 2.2** Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 2.3** Les règlements fédéraux,
- 2.4** La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 2.5** Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO 2020 2021), catégorie 2.
- 2.6** Les règles de la Classe Figaro Bénéteau (édition 2021).
- 2.7** En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

*En cas de force majeure, la direction de course pourra être amenée à formuler des directives spécifiques auxquelles les skippers devront se conformer. Elles pourront donc modifier certaines règles du présent Avis de Course et/ou des Instructions de Course.*

## **3. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP]**

- 3.1** Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.
- 3.2** La carte de publicité FFVoile 2021 sera demandée aux skippers titulaires d'une licence Club FFVoile lors de la confirmation de leur inscription à St Gilles Croix de Vie.
- 3.3** L'absence des marquages de l'AO (Annexe I des règles de classe 2018) pourra donner lieu à l'application d'une pénalité de 200 Euros TTC par jour d'absence de marquage.

## **4. CONDITION D'ADMISSION**

- 4.1** La régata est ouverte à tous les bateaux de type Figaro Bénéteau 3 conformes aux règles de La Classe Figaro Bénéteau 2021. Ils doivent être munis d'un certificat de jauge 2021 actif ou temporaire et être en règle avec les autorités maritimes. Les bateaux de nationalité étrangère doivent satisfaire à leur réglementation nationale. Le comité d'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (RCV 76.1)
- 4.2** Les concurrents (chaque membre de l'équipage, La Sardinha étant une course en double).  
La Sardinha Cup 2021 est ouverte à toute personne âgée d'au moins 18 ans à la date de la première course, en règle avec la Classe Figaro Bénéteau, avec son autorité nationale, et satisfaisant à la réglementation 19 de WS (code d'admissibilité), ainsi qu'aux règles d'admission et d'inscription de cet avis de course.
- Tous les participants, quelle que soit leur nationalité, devront présenter leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide, attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- 4.3** Skippers et co-skippers devront obligatoirement fournir à la direction de course un certificat de stage World Sailing (Formation survie + Premiers secours) en cours de validité ainsi que le Certificat Restreint de Radiotéléphoniste.
- 4.4** La direction de course se réserve le droit de demander à un équipage un parcours de qualification afin de valider ou non son inscription sur l'épreuve.

## **5. INSCRIPTIONS**

### **5.1 Procédure d'inscription**

Le dossier d'inscription (Annexe I) accompagné des frais d'inscription, à retourner complété et signé au plus tard le 1er mars 2021 (cachet de la poste faisant foi).

L'inscription de l'équipage ne sera définitive que si toutes les conditions d'admission ont été remplies.

### **5.2 Frais d'inscription**

Les frais d'inscription s'élèvent au total à 700 Euros TTC avant le 1er mars.  
1000 Euros TTC après cette date.  
L'association est exonérée des impôts commerciaux.

Les règlements sont à adressés à :

#### **TEAM VENDÉE FORMATION**

La Sardinha Cup 2021

Forum Port La Vie – BP 10542 85805 Saint Gilles Croix de Vie – France

Tél : + 33/(0)6.09.06.02.46

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Team Vendée Formation.

Merci de préférer le règlement par virement bancaire.

Les virements bancaires sont à effectuer aux coordonnées suivantes :

*Mentionner obligatoirement en référence le nom du skipper*

BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
<b>ASS TEAM VENDEE FORUM PORT LA VIE BOULEVARD DE L'EGALITE BP 10542 85800 ST GILLES CROIX DE VIE</b>				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) <b>FR76 1380 7008 0531 2211 3779 926</b>		BIC (Bank Identification Code) <b>CCBPPFRPPNAN</b>		
Code Banque <b>13807</b>	Code Guichet <b>00805</b>	N° du compte <b>31221137799</b>	Clé RIB <b>26</b>	Domiciliation/Paying Bank <b>BPAff.ST GILLES CX DE VI</b>

### 5.3 Remboursement des frais d'inscription

- 5.3.1 L'intégralité des sommes versées sera remboursée aux skippers dont la candidature n'aura pas été retenue
- 5.3.2 Les inscriptions ne seront pas remboursées après le 1 avril 2021
- 5.3.3 Lors d'un désistement d'un équipage avant le 1er mars 2021 les frais d'inscription seront totalement remboursés
- 5.3.4 Lors d'un désistement entre le 1er mars et le 1 avril 2021 l'AO remboursera 500€ du montant total de l'inscription (frais balises, marquages...)
- 5.3.5 Dans le cas d'une annulation de l'AO et/ou pour cas de force majeure les frais d'inscriptions seront totalement remboursés.
- 5.3.6 Dans chacun de ces cas les équipages ne pourront prétendre à des indemnités.

### 5.4 Skipper et bateau

Le skipper et son bateau sont indissociables à compter du départ de la première étape. Le remplacement d'un co-skipper défaillant en cas de maladie, d'accident ou de circonstances particulières est possible. Une demande devra être faite par écrit à la direction de course ainsi qu'à l'autorité organisatrice.

### 5.5 Admissibilité

L'organisateur (AO) se réserve le droit de refuser une inscription. (Règle 76 des RCV)

## 6 EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Conformément aux règles de classe (H.2.1.1) une balise individuelle de détresse (PLB), par membre d'équipage fonctionnant en 121.5/406 MHz devra obligatoirement être à bord du bateau pendant La Sardinha Cup 2021 et la fiche de codage hexadécimal devra être communiquée à l'AO lors des contrôles.

De même, un transpondeur AIS (émetteur et récepteur) devra être en état de fonctionner à bord de chaque bateau participant (RSO 3.29.1 alinéa n). Des tests d'émission seront effectués lors des contrôles de départ pour s'assurer du bon fonctionnement en émission.

Une balise individuelle AIS par personne, la fiche de codage (numéro de série d'identification) devra être communiquée à l'AO lors des contrôles.

## **7 PROGRAMME**

### **7.1 Programme officiel**

#### **Jeudi 1er et vendredi 2 avril 2021 (St Gilles Croix de Vie)**

Accueil gratuit des bateaux à Port la Vie.

#### **Samedi 3 avril 2021**

13h00 : Heure limite d'arrivée bateaux au ponton course à Port la Vie

#### **Lundi 5 et mardi 6 avril 2021**

09h00 à 12h30 : Ouverture de la chaîne d'inscription, contrôles de jauge et d'équipements et stickage des voiles

14h00 à 18h00 : Suite des inscriptions, des contrôles de jauge et d'équipements et stickage des voiles.

#### **Mercredi 7 avril 2021**

11h00 Briefing Première course

14h00 Départ ponton

16h00 premier signal d'avertissement course 1

#### **Vendredi 9 avril 2021**

16h30 : Arrivées des premiers bateaux au ponton

#### **Samedi 10 avril 2021**

12h00 : Remise des prix de la première course

#### **Dimanche 11 avril 2021**

11h00 : Briefing Deuxième course

15h00 : Départ ponton

17h00 : 1er signal d'avertissement pour la course 2

#### **Vendredi 16 avril :**

Arrivées des premiers bateaux

#### **Samedi 17 avril 2021**

18h00 : Remise des prix de la deuxième course

18h30 : Remise des prix de La Sardinha Cup 2021

19h30 : Soirée officielle

Les bateaux pourront quitter Port La Vie le samedi 17 avril à partir de 20h, après restitution des cagnards, pavillons et balises.

### **7.2 Obligation de présence des skippers [DP]**

La présence des deux skippers est obligatoire aux briefings, réceptions officielles et remises des prix définis dans le programme officiel.

Le Comité d'Organisation sera seul habilité à accorder ou refuser un remplaçant, sur demande écrite.

Dans les cas favorables, le représentant sera tenu aux mêmes obligations que le skipper.

La présence du skipper ou d'un représentant du skipper, et de son bateau prêt à passer les contrôles, sera obligatoire à compter du lundi 5 avril 2021

### **7.3 Modification du programme**

En cas de force majeure, et suivant les modalités qui seront prévues aux IC, le Comité d'Organisation en relation avec le Comité de course et la direction de course se réserve le droit :

- de modifier le programme en avançant ou en retardant le départ d'une course,
- de changer le parcours d'une course,
- d'annuler une course au cours de son déroulement,
- de raccourcir l'épreuve et sa date de remise des prix.

La date du départ de la première course ne pourra pas être avancée.

### **8. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront distribuées aux skippers (en règle de leurs frais d'inscription et des majorations éventuelles) au plus tard le mardi 6 avril 2021.

Seules les IC distribuées à l'issue des inscriptions revêtent un caractère officiel.

### **9. LES PARCOURS**

**9.1** Les parcours seront de type hauturier. La zone de parcours s'étendra du cap Finistère jusqu'au Fastnet.

Une course inférieure ou égale à 500MN

Une course inférieure ou égale à 800MN

La direction de course donnera une tendance des parcours au plus tard le 1er avril 2021.

**9.2** Les différents parcours possibles pour chaque étape seront communiqués au plus tard le mardi 6 avril 2021.

Le parcours définitif de chaque course sera communiqué sous forme d'avenant « Parcours Étape » au plus tard la veille d'un départ.

**9.3** En modification aux règles de Classe et aux règles d'équipements de sécurité, les skippers devront embarquer, au minimum, les cartes marines « papier », et les livres des feux suivants ou leurs équivalents :

Zones géographiques Références :

SHOM 7210

SHOM 7211

*Rappel : Il est de la responsabilité de chaque skipper d'avoir des documents nautiques à jour.*

### **10. SYSTEME DE PENALITE**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **11. CLASSEMENT**

**11.1** Une course devra être validée pour valider la compétition.

**11.3** Le classement général de l'épreuve sera obtenu en effectuant le total des points de chaque course validée. Le concurrent ayant totalisé le plus petit total de points sera déclaré vainqueur.

**11.4** Ex-æquo : L'égalité sera départagée en faveur du bateau le mieux placé à la course 2.

**11.5** Le Classement des bizuths : Un classement des skippers et co skippers participant pour la première fois à une course de la Classe Figaro Beneteau sera établi s'il y a au moins 3 équipages complètement bizuth.

**11.6** Autres classements. Des classements spécifiques pourront être définis dans les IC.

## **12. PLACE AU PORT**

Port la Vie offre la gratuité de stationnement aux bateaux de la course du 01 avril au 21 avril 2021.

## **13. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les sorties de ports, ainsi que les sorties d'eau des bateaux, seront interdites, sauf accord écrit préalable de la Direction de Course, du Comité de Course ou du Comité Technique à partir du samedi 3 avril jusqu'à la fin de la compétition.

Les skippers des bateaux manquants aux pontons officiels de la course pourront se voir appliquer une pénalité de 200 Euros TTC par jour ou fraction de jour d'absence.

## **14. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données numériques, de routages ou conseils qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Seules les communications numériques et/ou vocales avec un membre clairement identifié du Comité d'Organisation ou une personne clairement désignée par le Comité d'Organisation (Média, Direction de course, Jury, Comité d'arbitrage, etc.) sont autorisées.

## **15. PRIX**

Des prix seront remis à l'issue de chaque course.

Le montant définitif des dotations sera diffusé par avenant à l'AC à l'issue de la confirmation des inscriptions

## **16. RESPONSABILITÉ**

### **16.1 Responsabilité des concurrents**

16.1.1 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16.1.2 Comme condition essentielle de leur participation, les skippers devront remettre au Comité d'Organisation, dûment daté et signé, le formulaire de renonciation à recours contre l'organisateur, ses partenaires, prestataires et ses assureurs, joint au dossier d'engagement définitif.



## 16.2 Responsabilité du Comité d'Organisation

16.2.1 La responsabilité du Comité d'Organisation et de ses partenaires se limitera à assurer le bon déroulement de la compétition.

Toute autre responsabilité que pourrait accepter le Comité d'Organisation ne pourra être que contractuelle et explicite

## 17. UTILISATION DES DROITS

L'inscription de chaque concurrent à la Sardinha Cup implique que son image et son nom, l'image de son bateau, celles de ses sponsors puissent être utilisées par l'Organisateur et ses partenaires (Team Vendée Formation / OT Pays de saint Gilles / CVGV etc..) pour communiquer et/ou valoriser la course et ce, sur tous territoires et tous supports.

## 18. ASSURANCE

Il est entendu que tous les bateaux devront être assurés à la date du premier jour de course pour y participer.

Les skippers sont responsables vis-à-vis de l'AO de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages lors de la compétition.

L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'AO ou de ses partenaires.

## 19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Comité Organisation Nautique de La Sardinha Cup

#### Direction de course

Guillaume Rottée : [guillaume.rottee@gmail.com](mailto:guillaume.rottee@gmail.com) - Tel : 00.33.(0)6.59.14.58.70

#### Club de Voile de Saint Gilles Croix de Vie

CVGV : [y.naulet@cvgv.org](mailto:y.naulet@cvgv.org) - Tel:00.33.(0)6.72.93.86.62

#### Organisation générale

Estelle Graveleau – Directrice [teamvendee@gmail.com](mailto:teamvendee@gmail.com)

#### Port La Vie :

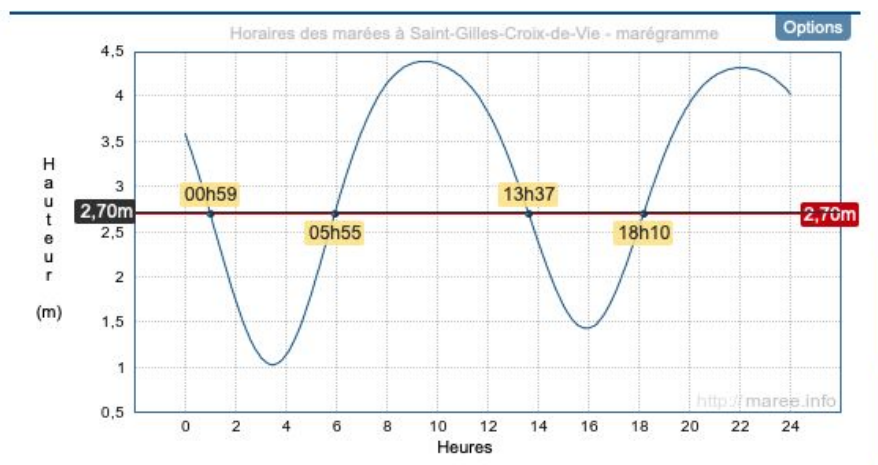
[port.la.vie@wanadoo.fr](mailto:port.la.vie@wanadoo.fr) - Tel : 00.33.(0)2.51.55.30.83

#### Entrée dans Port La Vie

Prenez une ligne de sonde à 2m50. voire plus si il y a de la houle à l'extérieure (2m70)

Ayez tendance à garder le milieu du chenal plutôt que serrer les côtés.

Attention aux vagues contre courant dans le cas de la marée descendantes



Merci de prévenir de votre arrivée à Port La Vie sur le canal VHF09 ou par téléphone au 02 51 55 30 83.

En dehors des horaires d'ouverture prévenez par sms au : 06 87 55 66 82

## ANNEXE 1 PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/>



**ANNEXE 2**

**DOSSIER D'INSCRIPTION 2021**  
**2ème Édition du samedi 03 au samedi 17 avril 2021**

**Formulaire à renvoyer au plus tard le 01 mars 2021 :**

TEAM VENDÉE FORMATION

« La Sardinha Cup 2021 »

Forum Port La Vie

OU

[teamvendee@gmail.com](mailto:teamvendee@gmail.com)

BP 10542

85805 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

France

**Pièces à joindre ou transmettre :**

- Frais d'inscription : 700 € (Facture à réception)

Par chèque à l'ordre de Team Vendée Formation *OU par virement bancaire (préférence).*

**!** Pensez à indiquer le nom de course et le numéro du bateau lors du virement.

- Une Photo du bateau format Jpeg 2Mo mini.

- Logo du ou des partenaires en HD

- Un portrait de chaque navigateur + Photo de l'équipage format Jpeg 2Mo mini / photo.

- Un portrait du préparateur format Jpeg 2Mo mini

- Le CV Nautique de chaque navigateur

- Les documents à suivre





### LE CO- SKIPPER

<i>NOM et PRÉNOM</i>	
<i>DATE et LIEU de NAISSANCE</i>	
<i>SITUATION de FAMILLE</i>	
<i>PROFESSION</i>	
<i>ADRESSE POSTALE</i>	
<i>NUMÉRO de PORTABLE</i>	
<i>ADRESSE EMAIL</i>	
<i>NUMÉRO DE LICENCE + CLUB</i>	
<i>CENTRE D'ENTRAÎNEMENT</i>	

**EXPÉRIENCE : Épreuves majeures en solitaire en double ou en équipage auxquelles vous avez participé**

Bizuth sur le circuit Figaro Bénéteau

<b>NOM DE LA COURSE</b>	<b>DATES</b>	<b>CLASSEMENT</b>	<b>SUPPORT</b>

## LE PRÉPARATEUR

<i>NOM et PRÉNOM</i>	
<i>DATE et LIEU de NAISSANCE</i>	
<i>SITUATION de FAMILLE</i>	
<i>PROFESSION</i>	
<i>ADRESSE POSTALE</i>	
<i>NUMÉRO de PORTABLE</i>	
<i>ADRESSE EMAIL</i>	

### **EXPÉRIENCE**

Bizuth sur le circuit Figaro Bénéteau

**Diplômes :** .....  
.....  
.....

<b><u>NOM DE LA COURSE</u></b>	<b><u>DATES</u></b>	<b><u>SUPPORT</u></b>



**PARTENAIRES**

**NOM du PARTENAIRE PRINCIPAL :**

.....

**CONTACT(S) du PARTENAIRE PRINCIPAL**

NOM et PRÉNOM	FONCTION	EMAIL

**AUTRE(S) PARTENAIRE(S) :**

.....

.....

**CONTACT(S) AUTRE(S) PARTENAIRE(S)**

SOCIÉTÉ	NOM et PRÉNOM	FONCTION	EMAIL

• **VOTRE COMMUNICATION**

**VOTRE OU VOS CONTACTS COMMUNICATION**

NOM et PRÉNOM	SOCIÉTÉ	FONCTION	TÉLÉPHONE	EMAIL

- **VOTRE SÉJOUR À PORT LA VIE**

Date limite d'arrivée : Samedi 03 avril 2021 à 13h

Date prévue d'arrivée au Pays de Saint Gilles : .....avril 2021

- par la mer (s'annoncer à Port La Vie sur canal VHF 09)
- par la route : date prévue de mise à l'eau : ..... avril 2021

Gratuité du port jusqu'au 21 avril 2021

Date prévue de départ du Pays de Saint Gilles : ..... avril 2021

- par la mer
- par la route : date prévue de sortie d'eau : ..... avril 2021

Coordonnées :  
Port La Vie  
BP 451  
85804 ST GILLES CROIX DE VIE  
Tél: 02 51 55 30 83  
Fax: 02 51 55 31 43  
port.la.vie@wanadoo.fr

Coordonnées GPS :  
Latitude : 46°41'07"N  
Longitude : 01°57'01"W

- **VOTRE SÉJOUR À SAINT GILLES CROIX DE VIE**

Je souhaite que l'organisation m'aide à trouver un logement

- Oui
- Non

Nombre de personnes à loger pour mon équipage : .....





## RENONCIATION À RECOURS

Je soussigné(s), le skipper : .....

Le co-skipper : .....

Confirmons notre inscription définitive à l'épreuve « Sardinha Cup 2021 » et déclarons participer sous notre propre responsabilité et être à jour de tous les documents demandés par La Classe Figaro Bénéteau.

Nous acceptons, par cette inscription à l'épreuve, que notre image, celle de notre bateau de course et notre nom soient utilisés sur tous supports promotionnels destinés à valoriser l'événement dès lors que le nom de la course « Sardinha Cup 2021 » ou une partie de ce nom y est clairement attaché.

Nous informons nos sponsors que l'utilisation du nom de l'épreuve doit obligatoirement inclure la marque formulée « Sardinha Cup 2021 » (Préparation – déroulement – exploitations ultérieures à l'évènement).

Nous déclarons renoncer expressément à tous recours et actions quelconques que nous serons fondés à exercer pour quelque cause que ce soit contre Le Team Vendée Formation, instance organisatrice de la course « Sardinha Cup 2021 » ses partenaires et ses assureurs et notamment pour tout dommage subi par nos biens, du fait de la destruction totale ou partielle, ou de la détérioration de tous matériels, objet mobilier, valeurs diverses.

Nous informons nos assureurs de l'existence de la présente clause et nous engageons à obtenir de leur part que la même renonciation à recours figure dans nos polices d'assurances.

Nous nous engageons à favoriser par notre dynamisme et notre engagement l'échange avec le grand public, à respecter les plannings mis en place et à être présents aux réceptions officielles et remises des prix dans la tenue adéquate :

Lors des réceptions, remises des prix ou tout autre événement officiel, la tenue de ville est demandée.

Date : ...../..../2021

Fait à : .....

*Signature Skipper*

*Signature Co-skipper*